

par

Johannes Jütting et Christian Morisson

- Des institutions sociales profondément enracinées – normes, codes de conduite, lois et traditions – entraînent une discrimination entre les sexes.
- La religion n'est pas systématiquement le vecteur d'une telle discrimination. Toutes les religions dominantes font preuve de flexibilité dans l'interprétation du rôle des femmes dans la société.
- Les Objectifs du Millénaire pour le développement plaident pour le changement des institutions sociales discriminatoires, en complément des sept priorités stratégiques identifiées par l'équipe de travail des Nations unies sur l'éducation et l'égalité des sexes.
- Les bailleurs de fonds doivent redéfinir leurs stratégies, pour s'attacher simultanément non seulement à améliorer les compétences et les capacités des femmes mais aussi à surmonter la résistance des hommes vis-à-vis des réformes en faveur de l'égalité des sexes.

CAHIER DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE N° 27

Renforcer le rôle économique des femmes dans les pays en développement : pour le changement des institutions sociales

par

Johannes Jütting et Christian Morrisson



LES IDÉES EXPRIMÉES ET LES ARGUMENTS AVANCÉS DANS CETTE PUBLICATION SONT CEUX DES AUTEURS ET NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT CEUX DE L'OCDE, DE SON CENTRE DE DÉVELOPPEMENT, OU DES GOUVERNEMENTS DE LEURS PAYS MEMBRES.

Table des matières

Introduction	5
La discrimination à l'encontre des femmes dans le monde : concept, causes et conséquences	6
Obstacles et solutions à la réforme des institutions sociales	12
Réformer les institutions sociales discriminatoires dans les pays en développement : le rôle des bailleurs de fonds	22
Conclusions	26
Bibliographie	28
Autres titres dans la série	29

Introduction

De récentes recherches du Centre de développement (Morrisson et Jütting, 2004, 2005 ; Morrisson et Friedrich, 2004) ont démontré que le cadre institutionnel était essentiel pour comprendre le rôle économique des femmes dans les pays en développement. Pourtant, ce cadre n'a pas encore reçu l'attention qu'il mérite. Ce *Cahier de politique économique* propose une synthèse des enseignements tirés de cette recherche et d'autres travaux afin de répondre à trois grandes questions : tout d'abord, en quoi les institutions sociales sont-elles si importantes pour l'égalité des sexes ? Ensuite, quels sont les obstacles aux réformes des institutions sociales discriminatoires et pourquoi si peu de progrès ? Enfin, quelles leçons de politique en tirer pour les bailleurs ?

Les études féministes insistent depuis longtemps sur le rôle majeur des institutions dans l'inégalité des sexes (Elson, 1991 ; Marchand et Parpart, 1995 ; Parpart, 1993). Selon elles, les structures patriarcales perpétuent cette inégalité. Pour y remédier, les femmes doivent remettre en cause les relations de pouvoir en place et faire évoluer ou disparaître les institutions patriarcales. Une étude de la Banque mondiale sur l'égalité des sexes (2001), qui a fait date, souligne aussi l'urgence de réformer les institutions afin d'instaurer l'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes. Dans le cadre institutionnel global, les institutions sociales et les pratiques culturelles – lois, normes, traditions et codes de conduite – sont souvent à l'origine, dans les pays en développement, d'une discrimination durable à l'encontre des femmes. La polygamie, l'inégalité des droits à l'héritage, les obstacles à la liberté de mouvements ou encore les mariages précoces imposés par la famille aux adolescentes en sont des exemples.

Là où les traditions pèsent encore largement sur les comportements, les politiques habituelles de promotion de l'égalité des sexes (multiplication des écoles, octroi de micro-crédits aux femmes, etc.) sont importantes mais insuffisantes. Lorsque la coutume interdit aux filles nubiles de sortir seules de chez elles, on ne voit pas vraiment ce qu'une nouvelle école pourrait changer à la donne. Et quant à l'octroi de micro-crédit aux femmes des zones rurales, alors qu'elles n'ont accès ni à la terre, ni à la technologie ni à l'information, il n'a guère de chance de produire les effets escomptés.

Trouver des solutions à l'inadéquation des cadres institutionnels présente un immense défi. Réformer à la hâte ou faire des plans détaillés resteront inopérants, voire contre-productifs. L'intervention des bailleurs de fonds au niveau des institutions sociales est particulièrement délicate, puisque toute initiative peut rapidement être taxée d'« impérialisme culturel ». L'édition 2004 du *Rapport mondial sur le développement*

humain s'attache à définir la liberté culturelle et ses rapports avec les institutions sociales. « [...] Ni la liberté culturelle ni le respect de la diversité ne devraient être confondus avec la défense de la tradition. La liberté culturelle est la faculté donnée aux individus de vivre et d'être ce qu'ils choisissent, en ayant réellement la possibilité de considérer d'autres options. » (PNUD, 2004, p. 4). La promotion du changement des institutions sociales n'est pas une disposition préjudiciable à la liberté culturelle ; au contraire, elle permet aux femmes de décider pour elles-mêmes. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes n'est pas une vision du monde imposée par l'Occident aux pays en développement. Les 191 États membres des Nations unies ont adopté cet objectif à l'unanimité dans le cadre de la déclaration des Nations unies sur le développement (troisième Objectif du Millénaire pour le développement).

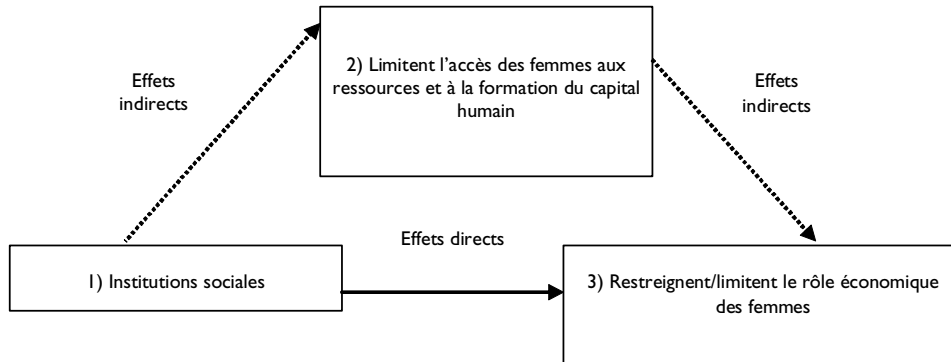
La discrimination à l'encontre des femmes dans le monde : concept, causes et conséquences

Pour pouvoir s'attaquer comme il faut à l'inégalité des sexes dans un pays, il est nécessaire d'en comprendre les causes et d'évaluer l'enracinement d'une telle discrimination. Des indicateurs valides susceptibles de capturer les différents aspects de cette inégalité sont indispensables à une prise de décision informée. Les indicateurs actuels tendent à se concentrer sur les disparités hommes/femmes liées à l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la représentation politique, aux gains ou au revenu, etc. Les indices agrégés les plus étudiés sont ceux du PNUD, à savoir l'indice sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indice de participation des femmes (IPF). Les rapports sur le développement humain du PNUD rendent régulièrement compte de l'évolution de ces deux indices, pays par pays. L'ISDH est la moyenne non pondérée de trois indicateurs qui mesurent les différences entre les sexes en termes d'espérance de vie à la naissance, de taux brut de scolarisation et de taux d'alphabétisation, et de revenu du travail. L'IPF est la moyenne non pondérée de trois autres variables mesurant l'importance des femmes dans la société, qui prennent en compte le pourcentage de femmes parlementaires, le ratio hommes/femmes exerçant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et occupant des postes d'encadrement et des fonctions techniques, et le ratio hommes/femmes dans le PIB par habitant calculé à partir des parts féminine et masculine dans les revenus du travail.

Or, ces deux indices présentent le défaut fondamental de ne mesurer que les effets de la discrimination entre les sexes au lieu de tenter d'en appréhender les causes sous-jacentes. Le taux de scolarisation et le pourcentage de femmes cadres, par exemple, sont utiles pour comparer la situation des femmes dans différents pays, mais ni l'un ni l'autre n'expliquent pourquoi ces différences apparaissent. Ils ne tiennent pas compte des cadres institutionnels qui déterminent le comportement des individus et, partant, de la manière dont les femmes sont traitées. Dans la plupart des pays en développement, surtout dans les pays pauvres, il faut s'intéresser aux pratiques culturelles, aux traditions, aux coutumes et aux normes sociales pour comprendre les causes profondes de la discrimination entre les sexes.

La figure 1 illustre l'incidence des institutions sociales sur le rôle économique des femmes, c'est-à-dire leurs chances d'accéder au marché du travail et à des emplois mieux payés et plus qualifiés en tant que techniciens spécialistes, techniciens, administrateurs et cadres. L'influence des institutions sociales se fait sentir à deux niveaux. Tout d'abord, les traditions, les coutumes et les normes sociales peuvent restreindre les activités des femmes *directement*, par exemple leur interdire de créer leur propre entreprise, leur refuser des postes qui impliquent des contacts avec des hommes ou des responsabilités d'encadrement de salariés hommes, ou tout simplement les empêcher de sortir seules de chez elles. Tous ces facteurs directs conduisent à exclure les femmes d'activités entrepreneuriales qui sont souvent le premier pas vers l'indépendance, l'estime de soi et la liberté de choisir. Morriison et Jütting (2004) analysent de manière empirique les relations entre les institutions sociales et le rôle économique des femmes. Ils mesurent la profondeur de la discrimination engendrée par les institutions sociales grâce à des indicateurs économiques (ECO) et non économiques (NON ECO ; pour plus d'informations, voir l'encadré 1 *infra*). Ils constatent ainsi que plus la valeur des variables ECO et NON ECO est importante, plus la probabilité que les femmes jouent un rôle actif dans l'économie est limitée. Une analyse économétrique plus poussée remet en cause l'opinion largement partagée selon laquelle une augmentation du revenu favorise généralement l'accès des femmes au marché du travail.

Figure 1. Le double impact négatif des institutions sociales sur le rôle économique des femmes



Ensuite, outre les effets directs évoqués, les institutions sociales peuvent avoir des effets *indirects* sur le rôle économique des femmes. Chacun sait qu'une meilleure éducation ainsi qu'un meilleur accès aux soins de santé et aux ressources productives modifient les chances des femmes sur le marché du travail. Les déterminants de l'accès à ce type de ressources sont, hélas, moins évidents. Les institutions traditionnelles peuvent entraver l'accès des femmes aux ressources (terre, crédit et capital) et limiter le développement du capital humain et social. Ainsi, par exemple, dans les sociétés traditionnelles où les filles sont mariées entre 12 et 15 ans, les parents peuvent tout simplement être réticents à investir dans l'éducation de leurs filles puisqu'elles quitteront le giron familial de bonne heure, limitant ainsi fortement le retour sur investissement. Dans certaines régions du monde (comme dans les zones rurales du Soudan), il arrive que les parents ne scolarisent même pas du tout leurs filles si cela va à l'encontre de la culture et des traditions locales. Un accès si limité à l'éducation réduira considérablement la probabilité qu'auront les femmes d'entrer sur le marché du travail, ou même d'obtenir un emploi mieux rémunéré plus tard. En utilisant des variables représentatives du cadre institutionnel comme la polygamie, l'excision, les mariages arrangés et l'autorité parentale, Morrisson et Jütting (2004) mettent en évidence leur impact négatif sur les ratios filles/garçons pour l'alphabétisation, la scolarisation et l'espérance de vie, indicateurs de l'inégalité de l'accès à l'éducation (les deux premiers) et aux soins de santé (le troisième).

Encadré I. Mesurer les institutions sociales

Les indicateurs présentés ci-après donnent un large aperçu de la profondeur de l'inégalité des sexes. Ils sont construits sur des informations relatives aux institutions sociales de plus de 60 pays. Les indicateurs ECO et NON ECO sont des indicateurs composites qui traduisent des normes, des coutumes et des traditions anciennes, en général en vigueur depuis plus d'un siècle. L'indicateur ECO d'un pays renvoie au code de la famille en vigueur qui influe sur les capacités des femmes à entreprendre des activités économiques. L'indicateur NON ECO est composé de variables qui n'ont pas de lien direct avec le rôle économique des femmes. Pour plus de détails, voir Morriison et Jütting (2004).

Indicateurs ECO

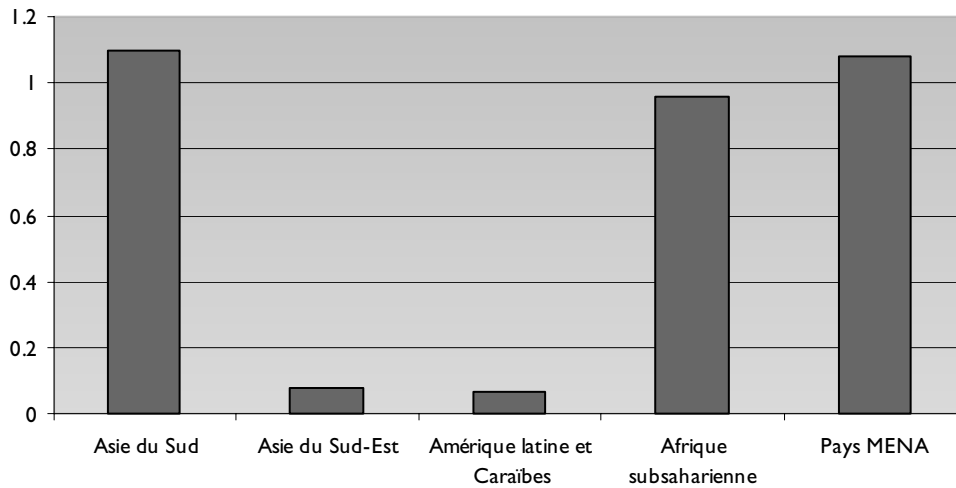
Droits à l'héritage
Liberté de mouvements et de tenue vestimentaire
Droit à la propriété et accès à la propriété foncière

Indicateurs NON ECO

Mutilations génitales
Mariage avant l'âge de 20 ans
Polygamie
Autorité parentale

La figure 2 met en évidence le degré de discrimination des institutions sociales à l'encontre des femmes pour différentes régions du monde. Elle révèle des différences importantes entre deux grands groupes multirégionaux : l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine d'une part, l'Afrique subsaharienne, le sous-continent indien et les pays de la région MENA (Moyen-Orient/Afrique du Nord) d'autre part. Les valeurs des indicateurs ECO et NON ECO sont invariablement très faibles dans le premier groupe et comparables à celles des pays de l'OCDE, signe d'une discrimination relativement limitée. La polygamie est interdite en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, les mariages précoces y sont rares, les lois relatives à l'héritage y sont plus égalitaires et, généralement, les femmes ont accès à la propriété et peuvent se déplacer et s'habiller comme elles l'entendent. Ce qui ne veut pas dire cependant que les institutions sociales sont exemptes de toute discrimination envers les femmes. Ainsi, en Amérique latine les femmes peuvent avoir des difficultés à accéder à la terre et au capital, même si elles n'en sont pas systématiquement exclues comme dans des pays où les indicateurs de discrimination sont élevés. De même, si elles ne subissent pas de mutilations génitales, elles sont quand même souvent victimes de violences. Malgré ces réserves, un écart sensible existe entre la condition des femmes d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, d'Europe et d'Amérique du Nord d'une part et celle des femmes qui vivent en Afrique subsaharienne, sur le sous-continent indien et dans les pays de la région MENA d'autre part. Certains pays du second groupe font toutefois exception, comme Maurice, la Tunisie et la Turquie.

Figure 2. Indices régionaux de discrimination à l'encontre des femmes



Note : 0 = Pas de discrimination ; 2 = Discrimination maximale. Les valeurs sont la somme des valeurs ECO et NON ECO de chaque pays.

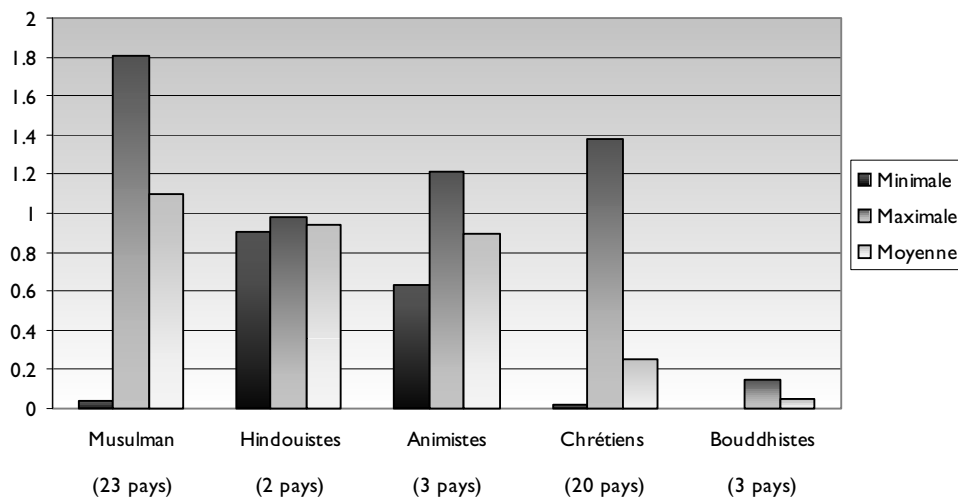
Source : Morrisson et Jütting (2005).

Les variables ECO et NON ECO peuvent aussi être calculées par appartenance religieuse¹ (figure 3). Les valeurs moyennes des indicateurs suggèrent que dans les pays musulmans, hindouistes et animistes, l'inégalité des sexes tend à être plus marquée que dans les pays chrétiens et bouddhistes. Pourtant, un tel constat doit être nuancé par un examen plus approfondi des valeurs des indicateurs, pays par pays. Dans un pays musulman, la valeur de l'indicateur NON ECO peut descendre jusqu'à un minimum de 0.1, alors qu'elle peut atteindre plus que 0.5 dans un pays chrétien, montrant ainsi que le rôle des femmes dans la société varie selon l'appartenance religieuse. Les pays musulmans affichent de

1. La taille globale de l'échantillon, relativement petite par rapport aux pays chrétiens et musulmans, oblige à interpréter avec prudence les résultats des pays animistes, bouddhistes et hindouistes.

fortes disparités en la matière, du Maroc à l'Indonésie. Les médias occidentaux évoquent souvent le cas de certains pays du Golfe ou du Pakistan, mais dans plusieurs autres pays (Malaisie, Turquie ou Tunisie par exemple), les femmes bénéficient de larges droits pour tout ce qui concerne le mariage, l'autorité parentale, le divorce, la liberté de mouvements ou l'accès à la propriété. Même dans des pays plus traditionnels comme la Libye et la Syrie, les droits d'accès à la propriété des femmes et des hommes sont égaux, et les femmes s'habillent comme elles l'entendent. En Syrie, un homme marié doit obtenir l'accord de la justice pour épouser une seconde femme. Le monde musulman est en fait bien hétérogène.

Figure 3. Niveaux de discrimination à l'encontre des femmes, par appartenance religieuse



Note : 0 = Pas de discrimination ; 2 = Discrimination maximale. Les valeurs sont la somme des valeurs ECO et NON ECO de chaque pays.

Source : Morriison et Jütting (2005).

Obstacles et solutions à la réforme des institutions sociales

La « légitimité » des réformes est un aspect essentiel. Les politiques visant à améliorer l'accès des femmes à l'éducation, aux soins de santé, au crédit et au marché du travail entraînent des coûts et peuvent engendrer des difficultés techniques. Mais, d'une manière générale, les gens n'estiment pas qu'elles portent atteinte à leur vie privée. Ce n'est plus le cas dès lors que le gouvernement remet en cause des traditions telles que la polygamie, les mutilations génitales, les droits à l'héritage ou encore l'autorité des hommes sur les femmes. De telles réformes touchent à la vie privée des citoyens et peuvent venir contrarier des convictions religieuses ou des traditions millénaires. Les débats actuels sur la *réforme du code de la famille* en Algérie en sont une bonne illustration. Les islamistes s'opposent farouchement au projet gouvernemental, qui prévoit de rendre la polygamie subordonnée à l'autorisation d'un juge. Pour eux, les juges n'ont pas à s'immiscer dans « dans une affaire aussi intime » (*Le Monde*, 29 septembre 2004).

La question fondamentale est donc celle de la légitimité du gouvernement quand il tente de modifier des préceptes religieux, des lois, des traditions et le code de la famille qui, tous, jouent un rôle important dans la sphère privée des citoyens. D'aucuns pourraient avancer qu'un gouvernement démocratiquement élu dispose d'un mandat légitime pour changer les institutions sociales afin d'instaurer la liberté culturelle pour l'ensemble de la population. Pourtant, même dans les pays de l'OCDE, des minorités religieuses (à l'instar des témoins de Jéhovah) continuent de contester des lois contraires à leurs convictions. L'introduction de la démocratie est importante, car elle peut avoir une influence positive sur les chances de réforme des institutions sociales. Mais ce n'est pas une panacée. Le plus souvent, la démocratie seule ne suffit pas. La discrimination à l'encontre des femmes persiste toujours dans de nombreux pays pauvres démocratiques, car l'État n'a que peu ou pas du tout d'influence sur la vie familiale, en particulier dans les zones rurales. L'illettrisme, la pauvreté, une économie non monétisée et une société principalement rurale ne facilitent pas l'adoption de réformes pour réduire la discrimination.

Les chances de réussite des réformes sont plus grandes dans les pays démocratiques à revenu intermédiaire dont l'ensemble de la population a accès à des services de base comme l'éducation, l'information et les soins de santé. Rares sont les pays de ce type à pratiquer une forte discrimination à l'encontre des femmes, à l'inverse de plusieurs pays à revenu intermédiaire non démocratiques.

Introduire des changements dans les institutions sociales en faveur des femmes semble des plus complexes dans les pays à revenu moyen inférieur où la part de la population rurale et les taux d'analphabétisme chez les femmes restent

élevés. Remédier à des pratiques culturelles discriminatoires anciennes dépend fortement de l'autorité des dirigeants du pays. Deux cas de figure sont envisageables :

- ◆ Dans un environnement non démocratique, comme dans les pays où les dirigeants font preuve d'une autorité exceptionnelle, les responsables peuvent introduire et, qui plus est, faire appliquer des réformes que la majorité de la population refuserait dans d'autres circonstances. Parmi les dirigeants de cette trempe figurent les personnages historiques de Kemal Atatürk en Turquie, dans les années 1920 après la guerre et la révolution, ou Habib Bourguiba en Tunisie, en 1956, après la longue guerre d'indépendance ;
- ◆ Dans un environnement démocratique, un développement descendant ou ascendant (*top-down* ou *bottom-up*) peut faire la différence dans des sociétés généralement favorables au changement de par leur ouverture commerciale, leurs échanges culturels, leur développement touristique et la liberté de la presse. La réforme actuelle du *code de la famille* au Maroc illustre ce type de développement descendant. L'influence des femmes dans la société s'est accentuée dans un régime plutôt ouvert qui autorise les citoyens à découvrir, par l'information, des modes de vie différents. C'est dans ce contexte que le très populaire roi Mohammed VI a introduit des réformes institutionnelles considérables en faveur des femmes. En principe, les élites politiques peuvent également initier ce type d'évolution descendante ou, à l'inverse, répondre à des pressions issues d'un processus démocratique ascendant. L'instauration progressive de l'égalité des sexes dans les pays occidentaux montre bien que les groupes de pression ont souvent organisé et canalisé les initiatives en faveur du changement, qui étaient ensuite récupérées par les partis politiques et intégrées dans leurs programmes.

La discussion qui suit montre qu'il n'existe pas de solution unique pour légitimer les réformes en faveur de l'égalité des sexes. Que la majorité de la population accepte ou non ces réformes dépend grandement de l'histoire propre au pays, des héritages culturels, de la composition des différents groupes, du niveau de développement, du degré de participation et des libertés politiques. De plus, et outre la question de la légitimité, les réformes peuvent aussi se heurter à quatre grands obstacles, plus ou moins puissants selon les pays et leurs environnements :

- ◆ Les obstacles à l'autonomisation des femmes ;
- ◆ De mauvaises interprétations des textes religieux et l'enracinement des traditions ;
- ◆ L'absence de dynamiques de changement et les intérêts acquis des hommes ;

- ◆ Une application limitée des réformes.

Les obstacles à l'autonomisation des femmes

Afin de provoquer des réformes des institutions sociales et d'en assurer la durabilité, les femmes doivent obtenir leur autonomie et prendre leur propre vie en main. Dans de nombreuses sociétés, et pour diverses raisons, ce sont souvent les hommes qui prennent les décisions concernant la vie des femmes. L'autonomisation des femmes et le changement des institutions sociales demandent de réunir trois conditions importantes.

Améliorer l'accès des femmes à l'éducation. Il est essentiel d'améliorer l'accès des femmes à l'éducation, surtout les taux d'alphabétisation et l'éducation de base. Faute d'avoir reçu une éducation, les femmes n'ont pas accès à des emplois rémunérés, elles ne peuvent pas occuper de fonctions dans des associations ni se faire élire dans les assemblées locales ou les parlements. Elles n'ont que très peu conscience de leurs droits et gardent souvent leur statut inférieur. L'éducation permet aussi aux femmes de participer aux débats politiques et, de ce fait, de garantir la durabilité des réformes. Lorsqu'un important mouvement islamique a commencé à se développer en Tunisie dans les années 1990, les femmes éduquées ont appuyé le gouvernement dans sa lutte pour le combattre. Cela n'aurait pas été possible dans les années 1950, lorsque la majorité des Tunisiennes restaient sans éducation.

Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud doivent de toute urgence augmenter les effectifs de filles jusqu'à l'âge de 14 ans qui, à tous les niveaux éducatifs, restent largement inférieurs à ceux des garçons. Instaurer l'obligation de fréquentation scolaire augmente de manière efficace la scolarisation au primaire. De plus, il est préférable d'avoir des femmes qui enseignent comme d'éviter la mixité dans les écoles. Dans certains pays d'Afrique francophone, les deux politiques ont porté leurs fruits en termes d'augmentation des effectifs de filles. Les pouvoirs publics devraient verser aux familles des compensations, en espèces ou en nature, car elles refusent souvent d'éduquer leurs filles, qui sont pour elles une source de main d'œuvre. L'expérience du Bangladesh montre que de telles mesures ont contribué à augmenter le taux de scolarisation des filles. Les investissements publics d'infrastructures (routes, écoles et moyens de transport) réduisent les coûts supportés par les familles pour scolariser leurs filles. La qualité de l'enseignement doit également être améliorée. La démotivation des enseignants, leurs forts taux d'absentéisme ainsi que des classes de plus de 40 élèves sont autant de facteurs qui découragent les parents d'envoyer leurs filles acquérir des connaissances.

*Améliorer l'accès aux services de soins et de *planning familial*.* L'accès aux soins de santé est lui aussi indispensable à l'autonomisation des femmes. L'introduction des soins payants a gravement réduit la fréquentation des femmes dans les services de soins, en particulier dans les sociétés fortement discriminatoires à l'encontre des femmes. La multiplication d'établissements de partage des risques, novateurs et conçus pour les femmes, serait un pas en avant, à l'image du programme d'assurance santé de l'association indienne des femmes qui travaillent à leur compte (*Self Employment Women's Association health insurance programme*). Un autre aspect lié, à savoir celui d'un meilleur accès libre à des services de *planning familial*, permet aux femmes de participer au marché du travail, de gagner leur vie et ainsi d'acquérir plus d'indépendance vis-à-vis de leur mari.

Améliorer l'accès aux facteurs de production : terre, crédit, technologies et information. Un meilleur accès aux facteurs de production garantit aux femmes une émancipation durable, première étape dans la lutte contre les traditions et les normes de comportements. L'accès des femmes à la terre est crucial. Souvent, elles n'ont pas le droit de posséder des terres ni d'en hériter. Si leur mari décède et que le couple n'a pas de fils, tout le patrimoine foncier retourne à la famille du défunt, laissant alors la femme sans ressources. Obtenir l'accès à l'information est aussi important. Avec le développement des installations de télécommunications dans les zones rurales, l'information circule plus facilement et les coûts de transaction diminuent, multipliant ainsi les opportunités commerciales pour les femmes. L'initiative « *Grameen Village Phone* », au Bangladesh, montre parfaitement comment l'accès à l'information vient à bout de beaucoup de blocages en matière d'autonomisation des femmes.

Ces trois options pour l'autonomisation des femmes font généralement partie de politiques qui s'efforcent de traiter le problème de l'inégalité des sexes. Elles sont importantes et indispensables, mais elles restent nettement insuffisantes. L'approche conventionnelle de l'inégalité des sexes ne pourra être véritablement payante que si elle va de pair avec d'autres mesures conçues pour s'attaquer aux profondes racines sociétales de cette discrimination à l'encontre des femmes.

De mauvaises interprétations des textes religieux et l'enracinement des traditions

Comme vu précédemment, la discrimination à l'encontre des femmes est souvent moins forte dans les pays chrétiens et bouddhistes que dans les pays animistes, hindouistes ou islamiques, même s'il est dangereux de généraliser. Les

pays islamiques font l'objet d'une attention particulière, du fait des relations entre la loi islamique (la *charia*) et la condition féminine. Un certain nombre de cas dans des pays comme le Soudan, le Nigeria (dans la partie nord) ou l'Arabie saoudite semblent suggérer que le Coran est à l'origine de la discrimination entre les sexes. Mais là n'est pas l'essentiel. En fait, certaines *sourates* sont souvent interprétées de façon à coller à des traditions préexistantes ou pour être appropriées aux relations de pouvoir entre hommes et femmes. L'islam est une religion qui régit la vie familiale, et les différents versets du Coran imposent, *via* un code, certaines règles concernant le statut des femmes. En Arabie, l'adoption de ce code a marqué un certain progrès pour les femmes par rapport à la situation qui prévalait avant que l'islam ne devienne la religion dominante. A l'époque coloniale, les autorités étrangères respectaient les populations musulmanes et maintenaient la loi islamique par le biais du code du statut personnel. Mais la loi islamique n'interdit pas de réformer ce statut. Le Maroc vient récemment d'engager une réforme décidée par le souverain, qui est à la fois le chef spirituel et temporel des Marocains. Cette réforme n'interdit pas formellement la polygamie, mais elle la rend quasiment impossible dans la pratique. Elle transforme la répudiation en divorce que les deux époux peuvent demander. Elle annule la règle d'obéissance que la femme doit à son époux, et les femmes sont autorisées à choisir librement leur partenaire. Ainsi, les versets du Coran peuvent effectivement être réinterprétés et le pluralisme d'interprétations est admis. Ce pluralisme autorise le changement, à conditions de prendre certaines précautions, à savoir :

- ◆ Éviter toute ingérence d'un non musulman dans le processus de réforme. Réserver les discussions relatives aux changements aux seuls musulmans ;
- ◆ Appliquer des lois étrangères peut entraîner plus de résistance que se référer au Coran ;
- ◆ Toujours faire apparaître la réforme en tant qu'interprétation de certaines *sourates* du Coran ;
- ◆ Faire approuver les réformes par les autorités religieuses ; toujours éviter de présenter les politiques gouvernementales comme d'inspiration laïque, athée ou pro-occidentale ;
- ◆ Procéder par étapes, car des réformes progressives des lois sur la famille suscitent moins de réactions que des réformes radicales.

La religion hindouiste permet elle aussi des interprétations très variées des questions de genre. L'analyse de Morrisson et Friedrich (2004) sur la condition féminine dans plusieurs États indiens montre qu'il existe un écart considérable entre les quatre États du nord du pays et les quatre États du sud. Les indicateurs

mesurant la profondeur de la discrimination sont pratiquement deux fois plus élevés au nord qu'au sud, même en excluant le Pendjab et le Kerala où l'hindouisme n'est pas la religion dominante. Pour tout ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins de santé, au marché du travail et aux emplois plus qualifiés, l'écart à ce jour est le même que celui d'il y a 60 ans. Les États du sud ont bien plus mis en application les amendements des textes législatifs adoptés en faveur des femmes dans les années 1950 et 1960 que les États du nord. Les différences de structures familiales (matrilinéaires *versus* patrilinéaires) aussi bien que des facteurs historiques (invasion des musulmans dans le nord) semblent expliquer en partie ces différences remarquables (Dyson et Moore, 1983).

Alors que les débats actuels accusent la « religion » d'être le principal obstacle au changement, les traditions et des coutumes profondément enracinées sont en fait souvent et essentiellement à l'origine des blocages. Les traditions imposent une forte discrimination à l'encontre des femmes dans de nombreux pays. La pratique extrêmement grave des mutilations génitales se perpétue, en dépit de toutes les initiatives nationales et internationales et des actions d'organismes non gouvernementaux. Aucune des grandes religions ne prescrit ce type de pratiques. Le gouvernement peut toujours promulguer une loi, mais les populations rurales restent attachées aux traditions tant que les États n'arrivent pas à contrôler le comportement des familles. L'abolition de ces traditions est un processus de longue haleine qui nécessite une grande persévérance et une approche séquentielle des réformes.

La première étape consiste à interdire légalement les pratiques discriminatoires et à concentrer les efforts sur l'application de ces lois, surtout dans les zones urbaines. Un gouvernement peut par exemple interdire des traditions comme le mariage des adolescentes âgées de moins de 15 ans ou les mutilations génitales, puis essayer de mettre en application et faire respecter les lois en question à l'aide de contrôles, d'incitations et de campagnes d'information. Ensuite, la seconde étape serait centrée sur les populations rurales, qui généralement restent fidèles à leurs traditions plus longtemps. Les mentalités des ruraux évoluent plus lentement, mais elles évoluent. Il est important d'agir séparément auprès des chefs locaux et des chefs religieux, et d'obtenir leur soutien. En tant qu'autorités respectées, ils feront plus efficacement pression sur les familles que les administrations nationales.

Dans les zones urbaines comme rurales, la scolarisation accrue des filles en primaire est un moyen très efficace d'accélérer le changement des attitudes, surtout lorsqu'elle s'accompagne d'autres mesures comme des subventions aux familles, des amendes, des avantages pour les foyers qui respectent les lois, des systèmes de soutien aux associations féminines ou des campagnes de sensibilisation. L'expérience du Kenya en matière de scolarisation et de ses effets est frappante. Les femmes éduquées tendent à refuser les mutilations génitales pour leurs filles.

A côté des changements de législation, des incitations et de l'éducation, l'encouragement de l'ouverture culturelle pourrait aussi contribuer à améliorer la situation. La presse, la radio, Internet, les télévisions étrangères, l'enseignement des langues étrangères, l'organisation d'échanges avec des écoles à l'étranger, des migrations temporaires pour des emplois rémunérés et de l'accueil de touristes sont autant de moyens pour y arriver. Informer les gens sur le mode et les conditions de vie des habitants d'autres pays, leurs règles et leurs normes de conduites peut aider à faire évoluer les mentalités. L'ouverture culturelle du Maroc depuis les années 1960 a largement facilité la tâche du souverain quand il s'est agi de proposer et de faire appliquer des changements en faveur des femmes dans le code du statut personnel.

L'absence de dynamiques de changement et les intérêts acquis des hommes

Les aspects politiques des réformes visant à promouvoir l'égalité des sexes peuvent se révéler complexes. Des fossés existent souvent entre l'opinion des chefs d'État, des ministres tournés vers les réformes ou des membres d'un parti d'une part et celle des parlementaires d'autre part. Ces derniers, généralement des hommes, manifestent de l'hostilité envers les réformes et reflètent en cela l'opinion de leurs électeurs. Les gouvernements peuvent se retrouver en profond conflit avec les députés pour des lois qui visent à abolir les inégalités des sexes. En Inde, par exemple, le parlement a fait de son mieux pour empêcher Nehru d'améliorer le statut des femmes. Une fois de telles mesures adoptées, les parlementaires de certains états en ont saboté la mise en application (Coonrod, 1998). Au Kenya, le parlement a rejeté à deux reprises une loi réformant le code du mariage. Dans beaucoup de pays, les hommes s'opposent aux réformes (Morrisson et Friedrich, 2004). En Égypte, un décret présidentiel de 1979 qui libéralisait la loi sur le statut de la famille pour renforcer les droits des femmes musulmanes en matière de divorce et de garde des enfants a été révoqué en 1985 par la Cour suprême constitutionnelle (AFROL, 2003).

La résistance à de nouvelles réformes est non seulement liée aux croyances religieuses ou traditionnelles, mais aussi aux intérêts économiques. Dans toutes les sociétés où les femmes ont un statut inférieur à celui des hommes, cette inégalité procure aux hommes des avantages matériels qu'ils perdraient avec la réforme. Des enquêtes sur les dépenses des ménages montrent que, d'habitude, les dépenses des femmes profitent à l'ensemble de la famille (frais de scolarité ou soins de santé, par exemple) alors que les hommes, par contraste, ont souvent tendance à acheter

des biens de consommation. L'autonomisation des femmes modifie la répartition du bien-être entre les membres d'une famille en faveur de celui des enfants, aux dépens des intérêts des maris tels que ces derniers les perçoivent.

La polygamie permet à un homme riche, âgé et déjà marié d'avoir une deuxième épouse qui aura généralement 20 à 30 ans de moins que lui. Ces unions s'apparentent à des transactions commerciales dans lesquelles des parents pauvres « vendent » leurs filles en échange d'une compensation financière. La polygamie va souvent de pair avec la répudiation, loi musulmane qui autorise un mari à renvoyer sa femme à sa guise sans lui verser de pension. Si la réforme introduit une loi sur le divorce à la place de la répudiation, le mari doit verser une pension alimentaire à la femme dont il a divorcé et à leurs enfants.

Comment lever ces obstacles ? Deux initiatives complémentaires s'imposent. Tout d'abord, il faut garantir plus de participation des femmes aux prises de décision, au niveau de la communauté comme au niveau du pays. Les femmes seront alors en mesure de peser sur les décisions qui ont un impact sur leur vie quotidienne. Ensuite, il faut trouver des solutions pour que les hommes acceptent les changements, au lieu de s'y opposer ou de les boycotter.

Une avancée majeure consisterait à garantir une participation plus équitable des femmes aux élections, à instaurer en leur faveur des quotas dans les parlements et à assurer l'accès d'au moins un certain nombre de femmes à des postes de direction. A l'heure actuelle, les femmes ne représentent souvent que moins de 5 pour cent des parlementaires. Un quota de 20 pour cent marquerait donc un réel progrès et donnerait aux femmes un poids considérable dans les prises de décision. Ces quotas devraient être associés à des quotas supérieurs (de 30 pour cent par exemple) au niveau des communautés territoriales. En Inde, au Pakistan et en Argentine, un tiers des sièges municipaux sont réservés aux femmes, qui peuvent ainsi faire valoir leurs préoccupations et leurs attentes comme le soutien à l'enseignement primaire, l'accès à des services de *planning* familial et de soins de santé, ou encore la lutte contre les violences familiales. Avoir une plus grande proportion de femmes participant aux processus de décision peut contribuer à mettre en avant des problèmes qui seraient sinon négligés, et aussi influencer les débats et les décisions en faveur des populations féminines locales. Tout cela prend néanmoins du temps, et requiert des femmes qui prennent plus de responsabilités qu'elles apprennent sur le tas (*learning by doing*).

La Barbade, les îles Fidji, le Mozambique, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, la Tanzanie et l'Ouganda ont engagé des processus budgétaires sexospécifiques qui prévoient un suivi automatique de l'impact des budgets sur les femmes. Les

organisations de la société civile peuvent contribuer à ce type de projets. En Afrique du Sud et en Tanzanie, les organisations non gouvernementales (ONG) évaluent les finances publiques et leur impact sur l'accès des femmes aux services publics. En outre, et en plus de ces types de processus, les femmes doivent aussi pouvoir faire pression en faveur du changement. Les associations féminines jouent là un rôle crucial et méritent d'être encouragées, soutenues et formées aux niveaux local et national. Les associations professionnelles peuvent aider les femmes à obtenir un meilleur accès aux ressources, leur apprendre comment créer et gérer des entreprises et comment se faire entendre.

La question des incitations destinées aux hommes nécessite, tout d'abord, de mettre en évidence les gains de l'égalité des sexes pour l'ensemble de la société y compris pour les hommes eux-mêmes. Dans beaucoup de zones rurales de pays en développement, les femmes sont à la fois les soutiens de famille et les gardiens des enfants. Dans les zones urbaines, l'explosion des exportations de biens manufacturés, souvent fabriqués par des femmes, a stimulé la croissance qui, sinon, aurait été moins rapide. Le rôle central des femmes dans le développement économique et en définitive sur la richesse des hommes doit être mieux cerné, afin de convaincre ces derniers de ne pas saboter les changements en faveur des femmes. Une femme alphabétisée saura mieux nourrir et élever ses enfants, y compris les garçons. Les femmes qui ont accès aux ressources et acquièrent une indépendance économique contribuent considérablement au revenu du ménage et, de ce fait, rehaussent le statut social du chef de famille. Néanmoins, les hommes renoncent rarement à leurs privilèges. Les réformes imposant l'égalité des sexes ont généralement des effets positifs pour les femmes en matière de distribution des revenus individuels et aussi de richesse, même si l'ampleur de cet impact reste méconnue dans la mesure où les statistiques traitent des revenus bruts des ménages et ne font que des estimations des moyennes des revenus individuels, qui ne reflètent donc pas les disparités entre les sexes. Au vu de tous ces facteurs, venir à bout d'une forte résistance des hommes vis-à-vis des réformes demandera non seulement de mieux faire appliquer les lois existantes, mais aussi de leur octroyer des compensations financières.

Une application limitée des réformes

Dans de nombreux pays, l'application effective de lois pourtant déjà publiées laisse fortement à désirer. Il existe plusieurs raisons à cela, qui doivent être comprises et auxquelles il faut remédier. Elles concernent essentiellement l'attitude des autorités nationales et locales, l'opinion publique et la famille. Les pouvoirs publics sont soumis à de fortes pressions de la communauté internationale

pour modifier leur législation en faveur des femmes et, d'une manière générale, pour lutter contre l'inégalité des sexes. Afin d'obtenir des fonds au titre de l'aide au développement, les décideurs peuvent être amenés à satisfaire, théoriquement, aux exigences des bailleurs de fonds, mais ils montrent plutôt moins d'intérêt à les mettre vraiment en application, en raison de la résistance des hommes. Au Kenya, il semblerait, d'après certains cas, que les magistrats locaux n'appliquent pas la loi qui garantit aux femmes l'égalité de traitement en matière d'héritage. En Irak, la loi successorale de 1963 imposait de nouvelles priorités en matière d'héritage, mais son esprit s'est peu à peu perdu dans les interprétations rendues par les juges de sorte que ce sont les règles de succession traditionnelles qui continuent aujourd'hui de s'appliquer aux musulmans sunnites (Beck et Keddie, 1978). Dans certains États de l'Inde, des femmes ont été assassinées parce que leur dot était jugée insuffisante, et la police a simplement fourni le certificat de décès sans autres investigations. Les effectifs de la police comme ceux des administrations locales sont composés en majorité d'hommes qui, souvent, s'opposent avec force aux nouvelles réformes (Coonrod, 1998). Seule une représentation plus équitable des femmes parmi les dirigeants politiques, les magistrats et dans l'administration publique permettra de surmonter ces obstacles. La discrimination positive sera peut-être une étape obligée pour introduire un concours écrit anonyme visant à recruter davantage de femmes dans les administrations.

L'opinion publique peut être un autre obstacle de taille à l'application des lois. Alors que, par exemple, le divorce est légal en Inde, très peu de femmes le demandent, car les femmes divorcées ont souvent à faire face à la stigmatisation sociale. La coutume des Sati (qui veut que les veuves s'immolent sur le bûcher de leur mari) reste pratiquée bien après son abolition, avec le soutien de l'opinion publique. En Afrique, une fillette non excisée sera stigmatisée par ses camarades de classe. Pour réagir à cette résistance informelle, les autorités devraient recourir aux médias et proposer, dans les manuels scolaires, une vision systématiquement égalitaire des relations entre les hommes et les femmes. Elles devraient aussi insister davantage sur les bénéfices, pour la société tout entière, d'un traitement équitable des deux sexes.

La famille est souvent le dernier bastion de résistance aux changements des institutions sociales. Si le chef de famille désire marier sa fille avant ses 15 ans, il le fera quoi qu'en dise la loi. Les pressions familiales sont fortes. Au Kenya, même si une femme est autorisée à acheter des biens, elle laisse son mari conduire la transaction, pour respecter les traditions. Dans le nord du Soudan, une femme ne sortira pas de chez elle, même si la loi l'y autorise. Dans le nord de l'Inde, les femmes doivent porter le *purdah*, pourtant contraire à la loi indienne, pour se conformer au vœu de leurs époux. En Jordanie, les femmes ont légalement accès

à n'importe quel travail mais souvent, les familles les empêchent de travailler (Miles, 2002). Dans ce pays, les réseaux de relations sont essentiels pour obtenir un emploi. Mais plusieurs femmes ont signalé lors d'une enquête que leurs parents ne les utilisaient que pour les fils. Dans certaines familles, les pères interdisent aux jeunes femmes de travailler. Dans les familles pauvres, le mari interdit à sa femme d'avoir un emploi qui rapporte plus que le sien, pour préserver sa dignité. L'acceptation des réformes est un processus long et lent, surtout dans les zones rurales. L'État peut réduire la résistance aux actions qu'il mène avec l'appui des médias, des chefs locaux et des autorités religieuses. La télévision et la radio peuvent jouer des rôles décisifs. Les séries familiales télévisées, dont l'audience ne cesse d'augmenter, peuvent véhiculer une image du mode de vie des familles dans d'autres sociétés.

Réformer les institutions sociales discriminatoires dans les pays en développement : le rôle des bailleurs de fonds

La plupart des bailleurs de fonds comme la communauté internationale dans son ensemble ne se sont pas encore vraiment lancés dans une analyse des institutions sociales qui ont une influence sur les conditions économiques des femmes. Il est vrai que les organismes donateurs traitent de sujets variés en rapport avec l'accès des femmes aux ressources comme l'éducation, les soins de santé, la nutrition et aussi la micro-finance. Plus récemment, l'attention s'est portée sur des questions relatives à la gouvernance, au trafic d'êtres humains et de technologies de l'information et des communications. Pourtant, le rôle des institutions sociales dans la détermination du statut des femmes ne fait l'objet que d'études marginales, quand il le fait. Un récent rapport du PNUD (2003) indique que la plupart des organismes de coopération au développement n'utilisent pas le concept d'« analyse des relations sociales » qui, pourtant, recouvre les relations de pouvoir dans une société au sens large, y compris ses processus.

Le rapport que l'équipe de travail des Nations unies sur l'éducation et l'égalité des sexes (PNUD, 2005) vient de publier récemment identifie sept priorités stratégiques indispensables à la réalisation du troisième objectif de la déclaration du Millénaire (« promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »). Alors que ce rapport couvre des domaines importants comme la garantie des droits de propriété et des droits à l'héritage des femmes, ou l'élimination des inégalités entre les sexes en matière d'égalité professionnelle, il n'examine pas expressément les solutions qui permettraient de contrer et de

changer des institutions sociales porteuses d'inégalités hommes/femmes. Il laisse de côté des questions culturellement sensibles comme la polygamie, les mutilations génitales ou les mariages précoces.

L'intervention des bailleurs de fonds au niveau des institutions sociales est particulièrement délicate, étant donné les risques d'accusation d'« impérialisme culturel ». La réforme des codes du statut personnel et de la famille est une tâche très complexe ; les familles refusent généralement que leurs gouvernements et, *a fortiori*, les bailleurs de fonds, s'immiscent d'une manière ou d'une autre dans leur vie privée. Les étrangers ont des traditions, coutumes, religions et cultures différentes, de sorte qu'ils se voient refuser toute légitimité de proposer des réformes ou d'aider les pouvoirs publics en la matière. Cette résistance n'est pas propre à une religion ou à une culture. Au Kenya, les gens estiment que les interventions des étrangers contre les mutilations génitales s'apparentent à du colonialisme culturel, et ils voient dans l'adoption de décisions officielles en faveur des femmes l'abandon des traditions africaines au profit des valeurs occidentales. Le problème majeur de l'Occident réside dans l'opinion dominante que l'égalité des sexes est normale, – alors que dans beaucoup de pays, c'est l'inégalité des sexes qui est normale, pour des raisons de religion, de culture et de traditions.

Dès lors, comment les bailleurs de fonds peuvent-ils intervenir ? Ils devraient adapter leurs stratégies aux niveaux de développement. Les pays pauvres dans lesquels la majorité de la population vit dans les zones rurales et dépend essentiellement de l'agriculture présentent le cas le plus difficile. Différents facteurs s'opposent à toute amélioration de l'égalité des sexes : le fort analphabétisme féminin, les très lourdes tâches ménagères qui incombent aux femmes, comme la collecte de l'eau et le ramassage du bois, et les importants coûts de transaction pour la communication et les échanges. Il est essentiel, pour remédier à ces problèmes, de promouvoir les investissements ciblés dans les infrastructures, les innovations et technologies à même d'économiser du temps et de la main-d'œuvre, et dans les technologies de l'information et des communications (à l'image du programme « Grameen Village Phone »). Les partenariats publics/privés qui offrent et diffusent des technologies destinées aux femmes peuvent s'avérer être un instrument très précieux à cette fin.

Les pays à revenu moyen inférieur et à revenu intermédiaire disposent de plus d'options. Mais dans ces pays, la plupart des programmes sexospécifiques présentent un problème sous-jacent : ils ne s'intéressent qu'aux femmes, ignorant l'influence cruciale des hommes sur les résultats de ces interventions qui, dès le départ, devraient être conçues pour gérer une éventuelle résistance de ces derniers. En

outre, si un projet remet en cause des institutions traditionnelles, il faudrait que le personnel recruté pour l'occasion possède les connaissances et la formation spécifiques de ces questions exceptionnellement sensibles. L'idéal serait qu'il présente un profil culturel similaire à celui du terrain. Les bailleurs de fonds peuvent aussi apporter leur soutien à la réforme des institutions légales discriminatoires à l'encontre des femmes, comme les droits de propriété, les lois successorales et sur le divorce et les codes de la famille. L'introduction de systèmes de contrôle pourrait contribuer à vérifier que de tels changements ne sont pas uniquement théoriques mais qu'ils sont aussi appliqués.

Les pays sortant d'un conflit sont autant de cas particuliers. Du fait de changements souvent radicaux intervenus (ou en cours) dans les institutions sociales formelles et informelles, il se peut que de nouvelles opportunités ou points d'entrée émergent pour des stratégies sexospécifiques si les relations entre les hommes et les femmes fluctuent. Les organismes d'aide doivent faire preuve de sensibilité à ces questions. Les politiques efficaces exigent une analyse minutieuse de la transformation des relations entre les sexes pendant le conflit et des implications de cette transformation pour pouvoir instaurer l'égalité des sexes pendant la phase post-conflit.

Quels que soient les environnements, les bailleurs de fonds devraient contribuer au changement des attitudes sociales vis-à-vis des femmes. Influencer les médias et les canaux de communication en général s'avère capital. Si un pays en développement souhaite abolir des traditions comme que le mariage avant l'âge de 15 ans, la polygamie ou les mutilations génitales, il faut faire évoluer les mentalités grâce à des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique. Les bailleurs de fonds ont le choix entre de nombreux instruments pour venir en aide aux femmes. Les conditions locales peuvent dicter d'accorder la priorité à une mesure essentielle, mais généralement la difficulté à provoquer le changement plaide pour l'adoption de plusieurs mesures. La création ou la subvention de médias libres et ouverts peuvent fournir une aide efficace aux femmes pour la sauvegarde de leurs intérêts et permettre de diffuser plus d'informations sur les conditions de vie des femmes dans d'autres sociétés. Une autre approche, l'« information populaire », consiste à organiser des spectacles de rues ou des campagnes autour de thèmes favorables aux femmes, avec la participation de stars, de chanteurs ou d'autres célébrités. Les bailleurs de fonds peuvent subventionner les associations féminines et assurer une formation gratuite aux femmes qui en sont responsables. Ils peuvent

financer des cours d'alphabétisation pour les femmes illettrées et des micro-crédits pour les femmes. Contribuer financièrement à des fonds qui accordent une compensation aux hommes qui se sentent lésés par ces changements peut aider les autorités à contourner leur résistance. Enfin, des échanges culturels encouragent aussi l'égalité des sexes si les organisations internationales adoptent des stratégies cohérente, prudentes et globales. Les bailleurs de fonds pourraient introduire une discrimination positive dans les universités occidentales en faveur de plus d'étudiantes originaires de pays en développement.

La cohérence des politiques dans et entre les pays de l'OCDE a elle aussi son importance. Leurs politiques commerciales, d'investissement, de migration et de coopération au développement entretiennent différents liens avec la condition des femmes dans les pays en développement. La réalisation du troisième Objectif du Millénaire – l'autonomisation des femmes – ne dépendra pas uniquement des politiques d'aide conçues pour traiter les problèmes abordés ici, elle sera également influencée par d'autres politiques. Les pays de l'OCDE peuvent, par exemple, promouvoir les investissements dans l'industrie manufacturière et ouvrir leurs marchés en particulier à des produits à fort contenu de travail féminin. Cela permettrait d'augmenter à la fois les recettes d'exportation et la demande de main-d'œuvre féminine dans les pays en développement. Des travaux récents (voir notamment Kabeer et Mahmud, 2004) ont montré que les conditions de travail des femmes dans les secteurs exportateurs sont souvent bien meilleures que dans l'agriculture ou la production destinée au marché intérieur. Dans des pays comme le Bangladesh, le démantèlement de l'accord multifibres (AMF) régissant les produits textiles fait peser une sérieuse menace sur les femmes employées dans ce secteur. L'augmentation des investissements directs étrangers pourrait aussi contribuer directement à promouvoir l'égalité des sexes. Les entreprises multinationales respectent généralement des règles de gouvernance qui ne sont pas discriminatoires à l'encontre des femmes et qui permettent à celles-ci d'occuper des postes plus élevés ainsi que d'encadrer des hommes.

Les bailleurs de fonds peuvent uniquement intervenir pour enclencher un processus susceptible de déboucher sur des institutions sociales transformées. Leur action reste circonspecte, les dynamiques de changement doivent jaillir des pays eux-mêmes. Pour mener à bien une tâche aussi diverse et complexe, les bailleurs de fonds doivent être bien informés des attitudes, des pratiques sociales, des histoires, des affiliations religieuses et des cultures des populations locales.

Conclusions

Ce *Cahier de politique économique* s'est intéressé au rôle des institutions sociales dans les pays en développement en tant qu'obstacle majeur à l'égalité des sexes, le troisième objectif du Millénaire pour le développement. La promotion des droits des femmes bénéficie du soutien de la communauté internationale, qui cherche aussi à réduire les discriminations politiques, sociales et juridiques. Mais les femmes subissent toujours les conséquences du manque de reconnaissance de leurs droits et du manque d'accès aux opportunités. L'intégration de la question du genre dans le processus de développement témoigne d'un progrès conceptuel, mais il en va autrement dans la réalité des faits. Les droits doivent être reconnus et respectés.

Le succès des réformes dépend grandement de la volonté des gouvernements à remettre en cause des traditions et des privilèges vieux de plusieurs siècles, ce qui nécessite une approche globale, cohérente et séquentielle. La situation des femmes ne s'améliorera pas tant que l'attention restera portée uniquement sur leur éducation, les soins de santé et les crédits. Ces mesures sont importantes, mais réussir demande de remettre en cause les institutions discriminatoires.

Les changements et l'amélioration de la situation des femmes ne dépendent pas de niveaux spécifiques de revenu ni de religions dominantes. Pour changer des institutions sociales en place depuis des siècles, il faut des approches au niveau national et au niveau des communautés. Les réformes doivent intégrer à la fois la mise en application des structures légales et leurs modifications. Elles devraient inclure des incitations pour les alliés potentiels du changement, respecter une approche séquentielle réalisable et accorder une compensation aux hommes qui risquent d'être lésés par ces changements lorsqu'ils le sont. Le contexte socio-économique est extrêmement important, et des approches spécifiques seront sans doute nécessaires, adaptés aux zones urbaines ou rurales.

Pour réussir à changer une société, il faut analyser sa véritable structure plutôt que d'essayer de traiter les inégalités des sexes selon une opinion préconçue. Il faut étudier les relations de pouvoir et repérer les changements dans les valeurs et les habitudes, afin d'identifier les réformes adéquates et les appliquer. Une stratégie flexible est préférable. Les interventions devraient tenir compte de la religion, de la culture et de l'histoire. Elles devraient aussi se ménager le soutien des hommes pour garantir le succès de l'application des réformes. Le roi du Maroc a ainsi su exploiter sa capacité à interpréter le Coran que lui confère son statut d'autorité religieuse. Les stratégies de rupture telles que les révolutions politiques peuvent aussi imposer une révolution sociale en faveur des femmes.

Pourtant, dès que les contraintes disparaissent, la résistance ressurgit. Tout groupe désireux de préserver le *statu quo* peut se servir de la religion pour mobiliser une population entière contre la réforme. La réussite à long terme des réformes dépend moins de la sophistication des dispositions politiques et légales, qui sont souvent impossibles à appliquer, que d'une volonté générale des responsables politiques d'instaurer un changement. Il est encourageant de constater, dans ce *Cahier de politique économique*, que les changements en faveur des femmes sont tout à fait possibles dans des cadres très différents.

Bibliographie

- AFROL (2003), "Afrol Gender Profiles: Egypt", disponible en anglais sur Internet : <http://www.afrol.com>
- BANQUE MONDIALE (2001), *Genre et développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- BECK, L. et N. KEDDIE (dir. pub.) (1978), *Women in the Muslim World*, Harvard University Press, Boston.
- COONROD, C. (1998), "Chronic Hunger and the Status of Women in India", disponible en anglais sur Internet : <http://www.thp.org/reports/indiaiwom.htm>
- DYSON, T. et M. MOORE (1983), "On Kinship Structure, Female Autonomy and Demographic Behaviour in India", *Population and Development Review*, pp. 35-60.
- ELSON, D. (dir. pub.) (1991), *Male Bias in the Development Process*, Manchester University Press, Manchester.
- KABEER, N. et S. MAHMUD (2004). "Globalization, Gender and Poverty: Bangladesh Women Workers in Export and Local Markets", *Journal of International Development*, 16, pp. 93–109.
- MARCHAND, M.H. et J.L. PARPART (dir. pub.) (1995), *Feminism, Postmodernism and Development*, Routledge, Londres.
- MILES, R. (2002), "Employment and Unemployment in Jordan: The Importance of the Gender System", *World Development*, 30 (3) pp. 413-427.
- MORRISSON, C. et S. FRIEDRICH (2004), « Les conditions des femmes en Inde, Kenya, Soudan et Tunisie », *Document de travail n° 235*, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- MORRISSON, C. et J. JÜTTING (2004), "The Impact of Social Institutions on the Economic Role of Women in Developing Countries", *Working Paper No. 234*, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- MORRISSON, C. et J.P. JÜTTING (2005), "Women's Discrimination in Developing Countries: A New Data Set for Better Policies", *World Development*, 33 (7), pp. 1065-1081.
- PARPART, J.L. (1993), "Who Is the Other? A Postmodern Feminist Critique of Women and Development Theory and Practice", *Development and Change*, 24(3), pp. 439-464.
- PNUD (2003), *Transforming the Mainstream, Gender in UNDP*, Nations unies, New York.
- PNUD (2004), *Rapport sur le développement humain*, Nations unies, New York.
- PNUD (2005), *Report of the UN Task Force on Education and Gender Equality*, Nations unies, New York.
- TUQUOI, J.-P. (2004), « Le gouvernement algérien prépare un nouveau code de la famille plus favorable aux femmes », *Le Monde*, 29 septembre.

Autres titres dans la série

Les *Cahiers de politique économique* du Centre de développement peuvent être téléchargés à partir de : www.oecd.org/dev/cahiers ou obtenus via le mél : dev.contact@oecd.org

- Ajustement et équité (N° 1)*
par Christian Morrisson, janvier 1992
- La Gestion de l'environnement dans les pays en développement (N° 2)*
par David Turnham, avec Leif E. Christoffersen et J. Tomas Hexner, avril 1992
- La Privatisation dans les pays en développement : réflexions sur une panacée (N° 3)*
par Olivier Bouin, avril 1992
- Vers la liberté des mouvements de capitaux (N° 4)*
par Bernhard Fischer et Helmut Reisen, avril 1992
- La Libéralisation des échanges : quel enjeu ? (N° 5)*
par Ian Goldin et Dominique van der Mensbrugghe, juin 1992
- Vers un développement durable en Afrique rurale (N° 6)*
par David O'Connor et David Turnham, janvier 1993
- Création d'emploi et stratégie de développement (N° 7)*
par David Turnham, juillet 1993
- Les Dividendes du désarmement : défis pour la politique de développement (N° 8)*
par Jean-Claude Berthélemy, Robert S. McNamara et Somnath Sen, avril 1994
- Réorienter les fonds de retraite vers les marchés émergents (N° 9)*
par Bernhard Fischer et Helmut Reisen, janvier 1995
- Quel cadre institutionnel pour le secteur informel ? (N° 10)*
par Christian Morrisson, octobre 1995
- Les Défis politiques de la globalisation et de la régionalisation (N° 11)*
par Charles Oman, juin 1996
- Quelles politiques pour un décollage économique ? (N° 12)*
par Jean-Claude Berthélemy et Aristomène Varoudakis, septembre 1996
- La Faisabilité politique de l'ajustement (N° 13)*
par Christian Morrisson, octobre 1996
- Politiques de biotechnologie pour l'agriculture des pays en développement (N° 14)*
par Carliene Brenner, avril 1997
- La Réforme des fonds de pension : leçons d'Amérique latine (N° 15)*
par Monika Queisser, janvier 1999

Au lendemain de la crise asiatique : comment gérer les flux de capitaux ? (N° 16)
par Helmut Reisen, janvier 1999

Gouvernance participative : le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté (N° 17)
par Hartmut Schneider, avril 1999

La Libéralisation multilatérale des droits de douane et les pays en développement (N° 18)
par Sébastien Dessus, Kiichiro Fukasaku et Raed Safadi, septembre 1999

Éducation, santé et réduction de la pauvreté (N° 19)
par Christian Morisson, octobre 2001.

Le Nouveau régionalisme en Afrique subsaharienne : l'arbre cache-t-il une forêt ? (N° 20)
par Andrea Goldstein, mars 2002.

Au-delà de Johannesburg : politiques économiques et financières pour un développement respectueux du climat (N° 21)
par Georg Caspary et David O'Connor, août 2002.

Renforcer la participation à la gestion des dépenses publiques : recommandations à l'intention des principaux acteurs (N° 22)
par Jeremy Heimans, décembre 2002.

La Gouvernance d'entreprise dans les pays en développement, en transition et les économies émergentes (N° 23)
par Charles Oman, Steven Fries et Willem Buiters, décembre 2003

Financer les Objectifs du Millénaire pour le développement : idées neuves (N° 24)
par Helmut Reisen, avril 2004.

Quelles politiques pour réduire le coût du capital en Afrique australe ? (N° 25)
par Martin Grandes et Nicolas Pinaud, septembre 2004.

La Cohérence des politiques des pays de l'OCDE à l'égard de l'Asie de l'Est : enjeux pour le développement (N° 26)
par K. Fukasaku, M. Kwai, M.G. Plummer et A. Trzeciak-Duval, avril 2005.

CAHIERS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

Le Centre de développement s'efforce, dans ses activités de recherche, d'identifier et d'analyser les problèmes qui vont se poser à moyen terme, dont les implications concernent aussi bien les pays membres de l'OCDE que les pays non membres, et d'en dégager des lignes d'action pour faciliter l'élaboration de politiques adéquates.

Les *Cahiers de politique économique* présentent sous une forme concise, facile à lire et à assimiler, les résultats des travaux de recherche du Centre. De par sa diffusion rapide, large et ciblée, cette série est destinée plus particulièrement aux responsables politiques et aux décideurs concernés par les recommandations qui y sont faites.

La réduction des inégalités entre les sexes dans les pays en développement est une priorité de longue date de la communauté internationale. Pourtant, le panorama reste sombre : les femmes demeurent exclues de l'accès aux ressources et à l'emploi, et on leur dénie toujours les droits humains fondamentaux. Ce *Cahier de politique économique* explore les causes de cette réalité persistante et les moyens d'y remédier. Il montre que les institutions familiales sont le principal obstacle à l'égalité des sexes. Remettre en cause des traditions et des privilèges enracinés qui ne profitent qu'aux hommes demandera un dosage d'incitations et de sanctions, adaptés aux environnements socio-économiques et aux cadres ruraux ou urbains.

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16
France

Tél. : +33 (0)1 45 24 82 00

Fax : +33 (0)1 44 30 61 49

www.oecd.org/dev

